



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 13/2012

le 27 juin 2012

Concerne :

Tranquillisation et sécurisation du chemin de la Paisible.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au rapport de la Commission d'étude du Conseil communal relatif à la prise en considération de la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser « Pour apaiser la Paisible », cette dernière a été renvoyée à la Municipalité pour étude et dépôt d'un préavis.

La Municipalité a de suite, en collaboration avec Sécurité Riviera et le Service de l'urbanisme et des travaux publics, entrepris les démarches en vue de tranquilliser et sécuriser le chemin de la Paisible et a accordé, à cet effet, un crédit d'étude de Fr. 26'500.--.

Un projet a été établi fin 2011 et un appel d'offres auprès d'entreprises de la région a été lancé en janvier 2012. Les représentants du Service cantonal des routes ont requis, au vu de l'importance des modifications prévues, une mise à l'enquête publique selon la Loi sur les routes (LR) et non pas selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Dès lors, la Municipalité a été dans l'impossibilité de présenter un préavis en mai 2012, comme cela avait été convenu.

Aussi, conformément à la procédure de la Loi sur les routes, le dossier a été remis au Service cantonal des routes pour consultation préalable au mois de février. Celui-ci nous a été retourné le 12 avril 2012, avec son feu vert.



